



Le Canard des territoriaux

LETTRE D'INFORMATIONS DE L'UNION DEPARTEMENTALE DU BAS-RHIN (UD 67)

MARS 2013

CITATION DU MOIS :

« Il faut savoir ce que l'on veut. Quand on le sait, il faut avoir le courage de le dire ; quand on le dit, il faut avoir le courage de le faire ».

(Georges CLEMENCEAU)
(1841-1929)

**Informar,
Défendre,
Négocier,
Intervenir,
Obtenir, Agir**

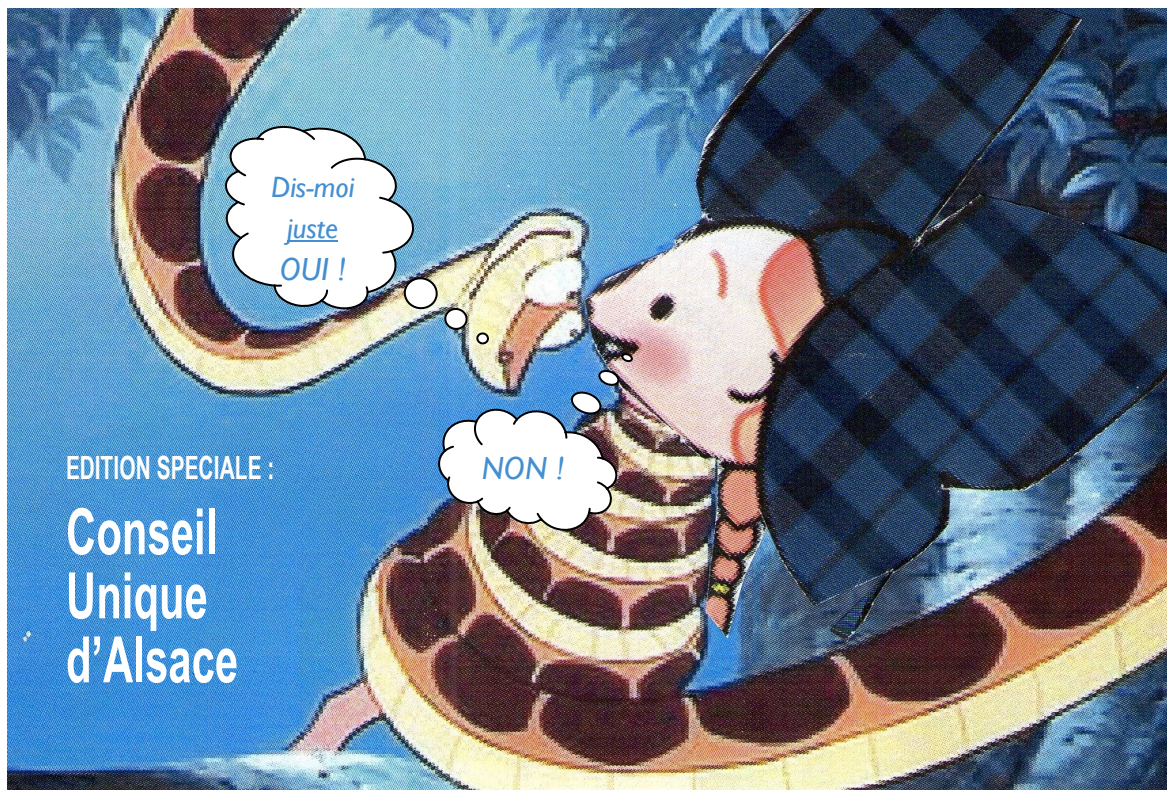
Un syndicat, c'est plusieurs salariés d'une même collectivité qui ont décidé d'adhérer à l'**UNSA** pour défendre leurs droits et leurs intérêts tant collectifs qu'individuels.

S'il n'y a pas encore de syndicat **UNSA** dans votre collectivité, n'hésitez pas à prendre contact avec l'**UNSA**.

Sylvie WEISLER

et toute l'équipe de l'UD 67
UNSA Territoriaux
vous souhaite de

**Belles Fêtes
de Pâques**



EDITION SPECIALE :

**Conseil
Unique
d'Alsace**

Conseil Unique d'Alsace... (en France...)

VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR...

A l'approche du référendum sur le Conseil Unique d'Alsace, l'**UNSA** Interprofessionnelle Région Alsace (**UNSA UR**) a saisi par courrier du 14 Février 2013 les trois exécutifs du Conseil Général du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Région Alsace. A ce titre, l'**UNSA** a posé quelques questions aux élus concernés. Ces derniers ont répondu à l'**UNSA** en date du 13 Mars 2013. En voici quelques morceaux choisis :

CONSEIL UNIQUE D'ALSACE

**Référendum
du
7 Avril 2013**

Téléchargez sur : unsaterritoriaux67.e-monsite.com

Le **BULLETIN D'ADHÉSION**
(rubrique « Infos pratiques
Comment adhérer ? »)

et

le **FORMULAIRE DE
PRÉLÈVEMENT**



NOUVEAU : La cotisation syndicale ouvre droit **systématiquement** à un **crédit d'impôt** égal à **66 %** du montant versé (article 23 de la loi n° 2012-1510).

CETTE DÉDUCTION FISCALE A ÉTÉ ÉLARGIE
AUX AGENTS NON IMPOSABLES
(CHÈQUE ÉGAL À 66 % DU MONTANT VERSÉ).

→ **Rejoignez-nous !**



Question 1



→ **UNSA UR :**
la simplification et
la diminution des strates ?

L'objectif initial louable était de diminuer le nombre de strates de collectivités. De deux niveaux (Conseil Général, Conseil Régional) on passerait ainsi à 4 niveaux (Conseil Unique, Comité exécutif, Conférences départementales, Conseils territoriaux). Cela participera-t-il à une clarification auprès des citoyens ?

RÉPONSE DES ÉLUS : [...] les 3 collectivités actuelles n'en formeront plus qu'une. Et les deux niveaux départemental et régional seront supprimés pour ne laisser place qu'à l'échelon de la Région. **Les Conférences départementales (1°) et les Conseils de territoire (2°) que vous citez ne sont pas des nouveaux échelons, mais des espaces de travail.** S'agissant plus particulièrement des Conseils de territoire de vie, ils seront composés des conseillers territoriaux d'Alsace de chaque territoire, il ne s'agit pas de créer une nouvelle instance mais simplement d'organiser le travail des élus [...]



DECRYPTAGE UNSA TERRITORIAUX :

(1°) Les Conférences départementales (au nombre imprécis de 10 ou 12 ?) représentent bien une nouvelle strate qui vise à conserver un certain nombre de compétences (dixit) : « *qui s'inscrivent dans un cadre départemental qu'il est nécessaire de conserver* ».

Dès lors, on peut se poser la question pourquoi supprimer la strate départementale officiellement pour la faire exister officieusement ?

(2°) Les Conseils de territoire. Si en effet, les Conseils de territoire ne sont pas juridiquement une entité à part entière, il reste que ces derniers bénéficieront de délégations de la collectivité territoriale d'Alsace ainsi que d'une certaine autonomie budgétaire.

Nous retrouvons bien 4 strates (Conseil Unique, Comité exécutif, Conférences départementales, Conseil territoriaux).

Appelons un « chat » un « chat » : plus de strates = plus d'élus, plus de dépenses. Quelles économies d'échelle ? Quelles économies financières ? Qui va payer ?



Question 2



→ **UNSA UR :**
une meilleure efficacité
du service public ?

L'UNSA constate que les derniers projets de « modernisation » du service public, tel que la RGPP (et la Modernisation de l'Action Publique annoncée dans sa continuité) avec les mêmes objectifs ont détruit la qualité du service au public. Les citoyens et les salariés ne peuvent se contenter de déclaration d'intention. Toutes les expériences précédentes se sont soldées par une diminution de postes et une diminution de la qualité.

RÉPONSE DES ÉLUS : [...] Nous y sommes tout aussi attachés que vous pouvez l'être. Dans chacune de nos collectivités, nous avons déployé des services de proximité, afin de mieux répondre à nos usagers et partenaires. **En territorialisant nos services,** nous avons maillé toute l'Alsace avec les lieux d'accueil du public, où chacun peut trouver des informations et un accompagnement spécifique à sa situation. Avec la collectivité territoriale d'Alsace, il est naturellement hors de question de revenir sur ce que nous considérons comme une vraie avancée du service public [...].



DECRYPTAGE UNSA TERRITORIAUX :

Messieurs les élus, sauf erreur de notre part, vous n'avez pas répondu précisément à notre question. Nous vous invitons à la relire.

Question 3



→ **UNSA UR :**
Des nouvelles compétences ?

La clarification des compétences est nécessaire dans ce projet soumis au vote.

RÉPONSE DES ÉLUS : [...] S'agissant des **nouvelles compétences** que nous souhaitons demander à l'Etat, nous tenons à préciser d'emblée **que nous demanderons leur compensation intégrale afin de ne pas créer de nouvelles charges** [...].

DECRYPTAGE UNSA TERRITORIAUX :

Là encore la réponse nous laisse sur notre « faim ». Les compétences nouvelles non obligatoires ne s'inscrivant pas dans le projet de décentralisation Acte III (en cours) ne seront pas pris en charge par l'Etat. Qui va payer ?



Question 4

→ UNSA UR :

l'emploi dans les collectivités territoriales d'Alsace ?



Notre expérience syndicale, nous amène à affirmer que **tout projet de fusion amène une diminution d'emplois**. [...] Cela n'amène pas toujours de rationalisation efficace.

Pour se positionner sur le référendum, **l'UNSA ne peut pas accepter de donner un chèque en blanc**. Nous demandons **quelles seront les conséquences pour les emplois des agents et pour l'organisation des services**.



RÉPONSE DES ÉLUS : S'agissant de l'emploi, nous tenons à vous rassurer comme nous l'avons respectivement fait auprès de nos personnels durant les dernières semaines. Dans la mesure où nous allons mutualiser nos services, **il est évident que (1°) nous dégagerons des économies** et que certains services vont donc être amenés à être réorganisés. [...] Il faut préciser que la très grande majorité de nos agents, en particulier tous ceux qui travaillent sur les territoires ne seront pas affectés car leurs missions subsisteront et que nous souhaitons encore renforcer notre présence et notre ancrage dans tous les territoires.

[...] Les postes qui seront impactés par la mutualisation seront prioritairement affectés à l'exercice des nouvelles compétences que nous souhaitons obtenir et pour lesquelles il sera nécessaire de disposer de personnels. Au regard des métiers qui sont concernés, **(2°) il ne devrait y avoir aucune difficulté pour ces mobilités au sein de la nouvelle collectivité**. D'ailleurs, sur ce point, la création d'une administration unique facilitera grandement le panel des mobilités pour l'en-

semble des agents dont un certain nombre nous ont d'ailleurs déjà fait part de leur intérêt sur ce point, notamment au niveau géographique. Enfin, dans le droit fil de la politique des ressources humaines que nous menons aujourd'hui dans nos trois collectivités et **au regard des contraintes budgétaires** auxquelles sont soumises toutes les structures publiques en France, nous conserverons cette orthodoxie qui nous permet de demeurer vertueux **sans pour autant fermer la porte (3°) au renouvellement naturel**, mais raisonné, de nos effectifs.



DECRYPTAGE UNSA TERRITORIAUX :

(1°) [...] « Il est évident que nous dégagerons des économies » : c'est enfin la première fois dans votre courrier, Messieurs les élus, que vous parlez d'économies. Il faut arriver à la question intitulée : « l'emploi dans les collectivités territoriales », en clair, le devenir des emplois pour y trouver cette notion. Ce qui nous laisse à supposer que nous avons trouvé une partie des payeurs de ce projet. Ce seront les salariés. « Directement », ou « indirectement », (2°) par des mobilités forcées avec toutes les conséquences financières à la seule charge du salarié, (3°) par des suppressions de postes que cela suppose, soit par des non remplacements de départ (retraite, mutation...).

Conseil Régional d'Alsace / Conseil Général du Bas-Rhin / Conseil Général du Haut-Rhin

RÉFÉRENDUM DU 7 AVRIL COLLECTIVITÉ TERRITORIALE D'ALSACE





Sylvie WEISSLER
Secrétaire Nationale de
l'UNSA Territoriaux
Présidente de l'UD 67

En conclusion :

- aucune garantie n'est apportée à l'ensemble des salariés quant à la pérennité de leur emploi, ni sur leurs conditions de travail, ni les incidences sur leur rémunération ;
- aucune concertation, ni réelle information à destination des salariés n'a été menée. Pourtant, les salariés des trois collectivités actuelles sont acteurs à quadruple titre : en tant que citoyen alsacien, en tant que contribuable, en tant qu'électeur, en tant qu'employé !
- aucune concertation avec les partenaires sociaux territoriaux ;
- le projet ne comporte aucun élément chiffré pouvant nous éclairer sur le coût réel de cette réorganisation territoriale plutôt floue quant aux compétences nouvelles, d'une part, et le maintien d'un service public de qualité, d'autre part.



ALORS, LE 7 AVRIL,
ALLONS-NOUS VOTER EN
TOUTE CONFIANCE...
OU EN TOUTE CONSCIENCE ?

N.d.I.R. : Nous n'avons pas eu la place nécessaire, dans cette édition, pour citer l'intégralité du courrier UNSA UR et de la réponse des élus.

Nous vous proposons de cliquer sur les liens ci-dessous pour y accéder :



Pour en savoir plus...

Consultez :

- Le [courrier du 14.02.13](#) UNSA UR
- La [réponse des élus](#) des 3 collectivités concernées du 13.03.13.



Rédacteur en chef :

Sylvie WEISSLER

Rédaction

et conception graphique :

Roland SIFFERMANN

Philippe KRAUSS

Gaby LEGROS

Diffusion gratuite

FRANCE - ALSACE UN DESTIN PARTAGÉ !

NE CROYEZ-VOUS
PAS QU'IL FAUDRAIT
ENVISAGER UN
AUTRE CHEMIN ?

TAIS TOI !
D'OÙ JE SUIS,
J'Y VOIS PLUS CLAIR
QUE TOI...



lovelyelsa.com



**Faites un geste pour
l'environnement :
après avoir lu ce journal,
ne le jetez pas !**

**Faites en profiter un(e) de
vos collègues !!!**

Pour nous contacter :

UNSA TERRITORIAUX – UNION DEPARTEMENTALE DU BAS-RHIN

19, rue des Vignes - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Internet UD 67 : <http://www.unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

E-mail UD 67 : unsa67@orange.fr

Fédération UNSA Territoriaux Internet : <http://territoriaux.unsa.org/>

Facebook : Bas-Rhin Unsa Territoriaux (Unsa Territoriaux du Bas-Rhin)

Permanences téléphoniques :

8h30 - 17h00

(lundi, mardi, mercredi, jeudi)

8h30 - 16h00

(vendredi)

03 88 24 11 09

